FONDÉ EN 1893

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

Dimanche 21 Décembre 1919

L'Égalité DE ROUBAIX-TOURCOING

Le Successeur de Verniers

Nous avons dit notre opinion sur l'éventualité d'une élection partielle pour un député dans le Nord. Il n'y a pas urgence, croyons-nous, à convoquer encore les électeurs pour retourner aux urnes qu'ils ont déjà vues beaucoup trop souvent depuis quelques semaines.

On peut attendre tranquillement la fin de février ou le mois de mars, terme du délai légal pour procéder à des élections dont le public est un peu las.

Voilà le point de vue pratique.

Au point de vue politique, il semble qu'on soit aussi disposé à apporter un élément sérieux de calme en admettant que tout parti qui perdrait un élu à la Chambre serait seul à présenter un candidat de « remplacement ».

La disparition de Verniers pose tout de suite le problème.

Une interview de Daniel-Vincent, dans le « Matin », a indiqué qu'un accord est en voie de se réaliser entre les partis du Nord pour appliquer la proposition du candidat unique.

Evidemment, il ne s'agit, jusqu'ici, que de conversations engagées entre les hommes politiques, et les commissions directrices des partis n'ont point encore été consultées.

Nous croyons qu'il serait sage, cependant, d'admettre cette position, valable pour les trois grandes organisations de notre département : socialiste, républicain, réactionnaire.

Il doit être cependant bien entendu qu'il ne s'agit pas d'imposer à chaque parti une méthode pour la désignation du ou des candidats à présenter.

On nous a dit que certains députés de droite déclaraient qu'il était inévitable qu'on choisisse toujours le candidat venant, comme nombre de voix, immédiatement après le dernier élu de la liste intéressée dans la réélection.

Les insinuations de la « Dépêche » en faveur de M. Davaine nous montre le fil blanc dont est cousue cette malice.

Les partis doivent demeurer libres de leur choix, tant que la loi n'aura pas institué la nomination de députés suppléants.

C'est ainsi que le parti républicain ne doit nullement lier son sort à celui de M. Davaine.

Des échanges de vues qui ont déjà eu lieu entre républicains à ce sujet, il résulte ceci :

On considère que l'arrondissement de Valenciennes a déjà eu l'occasion d'exprimer ses sentiments en contribuant à envoyer quatre députés à la Chambre.

L'arrondissement de Dunkerque a perdu ses anciens représentants, et les intérêts importants du grand port du Nord ne seront pas directement défendus par un député local. Et on met, dès lors, en avant le nom de M. Mahieu.

D'autre part, on envisage la nécessité de donner aux « poilus » une réparation légitime en présentant un vrai poilu, sans reproches, celui-là, Balavoine. Cette candidature ferait d'ailleurs une part de représentation à l'opinion socialiste indépendante dans la liste des élus républicains, ce qui n'a pas eu lieu jusqu'ici.

Puisque je rapporte simplement ici le résultat d'entretiens qui ont eu lieu, je dois ajouter que c'est à un congrès qui se tiendra à Lille, en janvier, que la Fédération Républicaine s'en remettra du soin de se prononcer sur le nom du candidat.

Pour notre part, nous croyons que les électeurs admettront volontiers tous les systèmes qui simplifieront les luttes électorales. L'opinion du Nord est maintenant connue : elle a eu l'occasion de faire entendre sa puissante voix démocratique au cours des derniers scrutins.

La politique peut désormais céder le pas au travail.

Alex WILL.

P. S. — J'apprends que le Sénat compte reprendre bientôt la loi votée à la Chambre et qui précise que dans les départements ayant plus de douze députés on ne procédera à des élections partielles que dans le cas où il y aurait plus de trois sièges vacants. Voilà qui changerait bien des choses...

Nouvelle prorogation des échéances

EN VOILA ENCORE POUR 90 JOURS

Les mesures relatives à la prorogation des échéances, maintenues en vigueur à l'égard des débiteurs qui ont été mobilisés, ainsi que des débiteurs domiciliés dans les régions précédemment envahies, doivent prendre fin dans les conditions fixées par un projet de loi sur lequel la Chambre n'a pu se prononcer avant de se séparer.

Par décret, les dispositions de prorogation qui ont fait l'objet en dernier lieu du décret du 20 septembre 1919 sont maintenues en vigueur pour une nouvelle période de 90 jours francs.

Pour mourir il attendait la fin du monde

LA FIN DU MONDE N'ETANT PAS VENUE, IL S'EST SUICIDE

Paris, 19 décembre. — Confiant dans les déclarations du professeur américain Porta, M. Antoine Laugier, 57 ans, boucher, 41, rue Lévis, à Paris, attendait impatiemment la fin du monde pour mettre fin à ses souffrances. Mais ce qu'il considérait comme une libération n'étant pas venu, le désespéré, résolu d'en finir avec la vie, fit part de son funeste projet à un ami — qui n'en avait d'ailleurs rien cru — et alla se pendre à un arbre, à l'angle de la route de Nogent et la route des Sabotiers, dans le bois de Vincennes. Ce sont les ouvriers de la cartoucherie qui ont découvert, hier matin, son cadavre.

Allons, tout va bien

Un Démobilisé reçoit trois fois ses primes

ET D'AUTRES ATTENDENT TOUJOURS CELLE QU'ON LEUR DOIT

Cluny (S.-et-L.), 19 décembre. — Un de nos compatriotes, M. B..., avait reçu à son renvoi dans ses foyers, une somme de 700 francs, montant de ses primes mensuelles.

Il y a quelque temps, le facteur lui apporta un mandat de la même somme émis pour le percepteur, lui signalant l'erreur commise.

Enfin, hier, nouvelle lettre chargée, nouveau mandat, comme si de rien n'était.

Cette fois, M. B... porta le pli à la gendarmerie en la priant de remercier vivement les autorités qui lui témoignaient tant de sollicitude pendant que d'autres, moins heureux, attendent encore le montant de ce qui leur est dû.

Qu'est-ce qu'ils attendent ces 35.000 colis postaux ?

LEUR CONTENU DOIT ETRE JOLI

Marseille, 19 décembre. — Il y a actuellement en gare de Joliette : 63 wagons de colis-postaux destinés aux divers ports de l'Algérie-Tunisie. En outre, dans une des dépendances de la gare, se trouvent amoncelés environ 35000 colis postaux, qui attendent d'être remis à leurs destinataires depuis le 1er décembre. La plupart de ces colis contiennent des denrées périssables.

Le mercanti a encore 15.500 francs de bénéfice

A CE PRIX-LA, IL RECOMMENCERA

Carcassonne, 19 décembre. — Poursuivi pour avoir vendu 45.000 francs un wagon plateforme de 20 tonnes réalisant ainsi 20.500 fr. de bénéfices, M. Coulourna, négociant en vins à Carcassonne a été condamné à 5000 fr. d'amende par le Tribunal correctionnel, pour spéculation illicite.

Des fonctionnaires ont tripoté dans les stocks américains

MAIS « IL N'Y A RIEN A DIRE A CE SUJET POUR LE MOMENT »

Paris, 19 décembre. — Le service de la répression pour la spéculation enquête actuellement sur l'affaire de livraisons illicites de marchandises provenant de la liquidation des stocks américains. Un assez grand nombre de personnes, parmi lesquelles plusieurs fonctionnaires et anciens fonctionnaires seraient compromises dans cette affaire, qui est appelée à un grand retentissement... Plusieurs arrestations ont déjà été opérées.

M. Provençal, directeur du service de la répression de la spéculation, a interrogé aujourd'hui une quinzaine de personnes, et d'autres arrestations seraient imminentes.

Le sous-secrétaire de la liquidation des stocks, à qui nous nous sommes adressés pour obtenir quelques renseignements complémentaires se borna à nous répondre : « Il n'y a rien à dire à ce sujet pour le moment. »

Un crime dans une roulotte

UNE BROCANTEUSE A ETE ASSASSINEE PAR DES VOLEURS

Un crime qui a eu le vol pour mobile, a été commis dans la nuit au Pré-Saint-Gervais.

Dans une roulotte en bordure de la Grande-Rue, à hauteur du n. 131, habitait seule une brocanteuse, Mme Anne-Marie Cubilié, âgée de 56 ans. Ce matin, à 7 heures, une voisine ne la voyant pas sortir comme de coutume, pénétra dans la roulotte dont la porte était ouverte, et découvrit la brocanteuse inanimée, sous la table, le crâne troué d'une balle.

Prévenu, M. Baillet, commissaire de police, vint procéder aux premières constatations. Le crime paraît avoir le vol pour mobile, car les meubles avaient été fouillés. Le ou les meurtriers en avaient sorti un paquet de valeurs qu'ils avaient laissé sur la table, estimant sans doute ces papiers de peu d'intérêt : cependant parmi ces valeurs, se trouvait une somme de 250 francs en billets de banque, lesquels ont échappé aux investigations des assassins.

L'enquête révéla que la brocanteuse recevait de nombreux individus interlopes et c'est parmi les familiers que la police recherche le ou les auteurs du crime. En effet, Mme Cubilié avait avec elle un chien qui passe pour être de bonne garde ; or, personne n'entendit, au cours de la soirée, aboyer l'animal qui devait donc connaître le visiteur.

Les gens de mer sont grandes victimes de la tempête

ON SOUFFRE ET ON EST INQUIET au HAVRE

Le Havre, 19 décembre. — La tempête qui sévit sur la Manche a causé de graves sinistres maritimes.

Le départ des transatlantiques a été retardé. De nombreux navires ont été jetés à la côte durant la nuit.

Le navire « Chilienne » a été coulé ; l'équipage a pu être sauvé.

Le bateau anglais « Le Poilu » s'est échoué près de la digue ; l'équipage a été sauvé.

Le trois-mâts norvégien « Mann » a été jeté à la côte devant Trouville. Il a été complètement détruit, mais l'équipage est sauf.

On a de fortes inquiétudes au sujet de plusieurs bâtiments.

Le service de cabotage est suspendu.

On demande des rédacteurs et des mécaniciens

VOYEZ A LA PREFECTURE DU NORD ET A L'ADMINISTRATION DES P. T. T.

Un concours sera ouvert prochainement pour l'emploi de rédacteur stagiaire dans les bureaux de la Préfecture, des sous-préfectures et services départementaux du Nord. Les femmes sont admises à y participer.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Préfecture.

— D'autre part, un concours pour le recrutement de vingt-cinq agents mécaniciens des P. T. T. aura lieu à Paris les 1er, 2 et 3 février 1920. S'adresser pour renseignements à l'Administration des P. T. T.

Il y avait partout des têtes de mort

C'EST L'ŒUVRE MACABRE D'UN FOU

Yssingeaux, 19 décembre. — Hier matin, à la sortie de son domicile, M. Jules Carrot, 44 ans, secrétaire de mairie à St-Pal-de-Mans, découvrait un crâne humain sur les marches de l'escalier de la mairie. Un second crâne était déposé devant la porte de l'église, un troisième près de la porte de la cabine électrique, un quatrième devant la porte du café Franc, un cinquième sur le rebord de la fenêtre du café Carrot.

Tous ces ossements ont été reportés au cimetière, d'où ils provenaient.

De l'enquête ouverte, il résulte que l'auteur de cet acte de folie macabre serait un aliéné. Des empreintes de souliers sans clous ont été relevés sur la neige, dans le cimetière, et le malheureux dément s'est enfui en sautant le mur de la nécropole.

OU SONT PASSÉS LES Stocks Américains

ILS DISPARAISSENT ON NE SAIT COMMENT ET LE COMMERCE NE :: PEUT EN OBTENIR LIVRAISON ::

Un peu de tous côtés, cette affaire de liquidation des stocks Américains de denrées, s'affirme comme des plus étrange. On a lu dans nos derniers numéros, la relation de nombreuses arrestations auquel donne lieu le pillage et la mise en coupe réglée des stocks de marchandises, dans certaines régions, notamment du côté d'Orléans et de Saint-Nazaire.

Par ici, dans le Nord, aucune arrestation n'est venue jusque maintenant, émouvoir l'opinion publique. Et pourtant, des choses inexplicables se passent, sur lesquelles, il conviendrait de faire la lumière.

Au commencement du mois de septembre dernier, l'office de liquidation des stocks américains, pour la région du Nord, adressait aux organisations syndicales commerciales, la lettre suivante :

« M. le Sous-Secrétaire d'Etat de la liquidation des Stocks nous fait connaître que les Stocks Américains de produits alimentaires doivent être offerts aux Offices Publics d'Approvisionnement, aux Sociétés Coopératives, ainsi qu'aux groupements agricoles ou commerciaux qui accepteront de les vendre aux consommateurs avec un bénéfice limité et contrôlé.

Vous trouverez ci-joint des denrées que comportent les stocks américains, les centres les plus importants de stockage de ces denrées et les prix auxquels l'Etat peut les céder. Ces prix s'entendent de la marchandise prise sur place, et reconnue avant l'enlèvement par les soins de l'acheteur.

« Nous vous prions de vouloir bien recueillir et nous adresser les demandes qui seraient faites par des coopératives, le nombre de leurs adhé- Les demandes indiqueront pour chaque denrée la quantité prévue. Elles mentionneront en outre, pour les coopératives, le nombre de leurs adhérents.

« Il y sera joint un engagement de vendre au consommateur les marchandises qui seront cédées, avec une marge maxima de 20 %, c'est-à-dire qu'un produit payé 5 fr. le kilo, marchandise prise dans le dépôt quel qu'il soit, ne pourra pas être vendu au consommateur à un prix supérieur à 6 fr. le kilo, les droits d'octroi s'ajoutant à ce prix. »

Suivent une série de réglementations et l'invitation d'adresser les demandes à l'Office Départemental de Ravitaillement.

ON Y VOYAIT CECI :

Les magasins de stocks américains en France étaient fort bien approvisionnés. Ils disposaient de 451.870 boîtes d'abricots ; 252.412 d'asperges ; 462.236 kilos d'amidon ; 592.974 boîtes de corned-beef ; 3.941.000 kilos de bœuf de conserves en boîtes de 1 livre et 9.982.352 kilos en boîtes de 1 kilos ; 1.617.122 kilos de bœuf rôti en boîtes de 1 livre ; 14.686.685 kilos en boîtes de deux livres ; 3.410.330 boîtes de 2 livres de hachés de corned-beef ; 400.000 kilos de beurre ; 2.105.109 kilos de semoule ; environ 30.000.000 de kilos de biscuits divers ; 567.040 kilos de bonbons au chocolat ; 3.671.435 kilos de bougies ; 395.595 kilos de compote de pommes ; 352.282 kilos de cacao en boîte ; environ 5.000.000 de kilos de confiture et 4.000.000 de chocolat ; 2.500.000 kilos de fleur d'avoine ; environ 12.000.000 de kilos de haricots ; 22.000.000 de boîtes de lait ; 4.629.000 boîtes de sardines et de quantités d'autres denrées.

ON COMMANDA CELA :

Forte de ces chiffres, qui lui étaient adressés, une société commerciale et syndicale de notre ville adressa donc le 19 septembre dernier, à l'Office départemental, la commande suivante :

Amidon, 5.000 kilos. — Ananas, 1.000 boîtes. — Corned-Beef, 2.000 boîtes. — Bœuf conservé, 1.000 boîtes. — Bœuf rôti, 3.000 boîtes. — Confitures, 1.000 kilos. — Epinards, 1.000 boîtes. — Farine de riz, 5.000 kilos. — Fleur d'avoine, 1.000 boîtes. — Fécule, 1.000 boîtes. — Gruau d'avoine, 2.000 boîtes. — Poivre noir 20.000 boîtes. — Pruneaux, 5.000 kilos. — Saumon, 5.000 boîtes. — Sardines, 40.000 boîtes. — Saucisses, 5.000 boîtes. — Sel 60.000 kilos. — Tomates 15.000 boîtes. — Tapioca, 5.000 kilos. — Thé, 1.000 kilos.

VOICI CE QU'ON REÇU :

Après trois d'attente, le syndicat commercial qui fit cette commande, vient de recevoir datée du 17 décembre, la réponse suivante : « Comme suite à votre demande de participation à la répartition des denrées alimentaires provenant des « Stocks Américains » j'ai l'honneur de vous informer que vous pouvez prendre livraison des marchandises suivantes : Confitures 483 kilos ; tomates, 675 kilos ; Tapioca, 1.620 kilos... — C'est tout !... — Où est passé le reste des marchandises !.... C'est ce qu'on se demande en vain. En tout cas, ce n'est pas au Syndicat des Epiciers en Gros de Lille, qui lui adressa une commande en septembre dernier et n'avait encore absolument rien reçu pour sa quote-part, il y a quelques jours, une lettre du secrétaire du Syndicat, décommandant les marchandises demandées allait même être envoyée à l'Office départemental, lorsque avant-hier on reçut enfin avis que quelques boîtes de lait et une quantité relativement infime de confiture et de bonbons, était attribué au Syndicat qui devait les faire retirer dans les 48 h.

Ainsi vont les choses. Et il est évident que le commerce local et régional, est parfaitement en droit de poser la question : « De qui se moque-t-on ?... »

ON DEMANDE A SAVOIR

De deux choses l'une : Où l'Office Départemental ne disposait pas des stocks de denrées dont il envoya le détail aux commerçants de la région, avec prière de faire leurs commandes en se basant sur le barème établi. Et alors on se demande à quoi rime cet envoi de lettres circulaires, avec détail des denrées disponibles. Ou bien ces denrées existaient réellement. En ce cas, que sont-elles devenues ?... Où ont-elles été réparties ?... Après tout peut être les conserve-t-on, comme dernière ressource en cas de famine, dans les magasins du 98 de la Rue Solférino, à Lille. Même dans ce cas, il eût été plus logique de les livrer au commerce local, car elles auraient certainement contribué à faire baisser le coût de la vie.

Y. B.

Le cynisme d'un assassin

IL SE REJOUIT D'AVOIR « L'HONNEUR » DE L'ECHAFAUD

Paris, 19 décembre. — La Cour d'assises de la Seine a condamné à la peine de mort le déserteur belge Auguste Génévrois, âgé de 26 ans, né à Marchiennes (Belgique), qui, le 23 novembre 1918, à Saint-Denis, dans un pavillon de la rue Forain, avait tué, à coups de hachettes, la propriétaire, Mme Argelès, et le père de celle-ci, M. Jean Sèvres ; le vol était le mobile de son crime. Son forfait accompli, l'assassin a tenté d'incendier la maison. Il a fait preuve à l'audience du plus grand cynisme. Lorsque la condamnation a été prononcée, il s'est écrié, se tournant vers une amie qui se trouvait dans la salle : « Du courage Phine, j'aurais plus d'honneur que mes amis qui ont été fusillés, moi j'aurais la tête coupée ! » Puis il a remercié son avocat en disant : « Courage. »

Le mari de la victime a obtenu 15.000 francs de dommages-intérêts pour chacun des deux enfants.

On a tué, la nuit, un agent, dans la rue

EST-CE LE COIFFEUR ?

Valence, 19 décembre. — Cinq coups de revolver ont été tirés, dans la soirée d'hier, sur l'agent de police Vallet, dont la mort a été instantanée.

Les auteurs de cet attentat sont demeurés inconnus, malgré toutes les recherches de la police.

Un coiffeur, dont la boutique est située à proximité de l'endroit où l'agent a été abattu, a été arrêté.

LES Démobilisés doivent-ils payer les impôts de six ans ?

OUI, MAIS IL EST AVEC LE PERCEPTEUR DES ACCOMODEMENTS

On sait que les percepteurs avaient reçu du ministre des finances des instructions aux termes desquelles les mobilisés ne devaient pas être inquiétés pour leurs impositions en retard pendant une période de trois mois après la cessation des hostilités.

Que va-t-il se passer maintenant ? C'est ce qui a été demandé à la direction générale de la comptabilité publique, au ministère des finances.

— Tout d'abord, a-t-on répondu, il reste entendu, comme une loi l'a décidé, que les mobilisés sont exemptés de la contribution personnelle mobilière pendant la durée de leur mobilisation.

— Et les autres impôts ?

— Pour les autres impôts, ils rentrent dans le droit commun.

— Est-ce à dire que les patentes, l'impôt sur le revenu, les impôts fonciers, les impôts sur les salaires, sur les portes et fenêtres, etc., seront exigibles, et cela pour six ans ?...

— Permettez... De ce que les mobilisés vont retomber dans le droit commun, il ne s'ensuit pas qu'on va leur mettre le couteau sur la gorge. Il leur sera loisible — comme à tous les autres contribuables — de faire la preuve qu'ils ont été mis, du fait de la guerre, dans l'impossibilité de payer. Pour les patentes, notamment, on examinera, dans un large esprit de bienveillance, les réclamations de ceux dont la maison de commerce aura été fermée.

— Et pour obtenir des délais ?

— C'est encore une question d'espèce.

— En ce qui concerne la cote personnelle mobilière, les démobilisés devront-ils en demander le dégrèvement ?

— Ce dégrèvement est un droit, mais les intéressés devront prévenir leur percepteur en remplissant une formule imprimée qu'on leur délivrera dans les mairies ».

VOLEUR ET SATYRE

ATTAQUEE DANS SON LIT LA VICTIME SE JETA PAR LA FENETRE

Ardes-sur-Couze (P.-de-D.), 19 décembre. — Mlle Maria Faucon, 28 ans, couturière à Ardes-sur-Couze, vit seule dans une maison assez éloignée du village. Dans la nuit un individu pénétra chez elle, pendant son sommeil, dans l'intention de la voler. Réveillée, Mlle Faucon tenta d'appeler au secours. Mais le malfaiteur se précipita sur elle, la frappa et tenta de la violenter. Parvenant à se dégager, Mlle Faucon chercha à fuir son agresseur et dans sa frayeur se précipita par la fenêtre de sa chambre, située au premier étage. Blessée à la tête, elle resta évanouie. Pris de peur à son tour, l'homme s'enfuit.

L'auteur de l'agression ne tarda pas à être arrêté. C'est un nommé Bertelin Pierre, 31 ans, plâtrier-peintre : il est père de cinq enfants qu'il laisse à l'abandon.

Ils ne dansèrent pas mais la maison sauta

C'EST UNE VENGEANCE D'ITALIENS

Nice, 19 décembre. — Parce que le patron d'une guinguette où était organisé un bal, à l'Escarène, les avait empêché de danser, trois mineurs italiens sont venus dans la nuit faire exploser deux cartouches de dynamite dans la maison. Les dégâts sont purement matériels.

Les brownings entrèrent dans la danse

C'EST PARCE QUE LES MAROCAINS NE PLAISENT PAS AUX DANSEUSES DE GRENOBLE

Grenoble, 19 décembre. — Dans la soirée, un incident tragique s'est déroulé à la sortie du bal de l'établissement « A Robinson », cours Saint-André, 60. Parmi les danseurs se trouvaient des ouvriers marocains qui sont cantonnés à l'ancien hôpital civil, avenue Félix-Viallet. L'un d'eux, ayant été éconduit par une danseuse, entra dans une violente colère et frappa la jeune fille.

Des témoins s'interposèrent, mais les Marocains, au nombre de quatre, se sentant menacés, sortirent leurs revolvers et prirent la fuite, poursuivis par une cinquantaine de jeunes gens.

De loin en loin, les Marocains tiraient des coups de revolver sur les poursuivants. Les agents cyclistes, prévenus, se lancèrent à leur poursuite.

Finalement, les Marocains atteignaient leur cantonnement et se barricadèrent dans leur chambre. Et ce n'est qu'après avoir longuement parlementé avec eux, vers une heure du matin, qu'on réussit à les arrêter.

A la suite de ces incidents, la police a procédé à l'arrestation de dix ouvriers marocains compromis dans l'affaire. Ces individus ont été trouvés porteurs de brownings de gros calibre et de chargeurs munis de cartouches.

De nouveaux renseignements, il résulte que les agents ont essuyé une véritable fusillade de la part des Marocains qui s'étaient barricadés dans une chambre de l'ancien hôpital civil et qui furent capturés non sans peine. L'enquête continue. D'autres arrestations seraient imminentes.

Ce n'était pas vrai

L'Angleterre continue à nous envoyer du charbon

LE MINISTERE LE DIT

Certaines informations de Londres, ayant fait connaître que la douane anglaise avait mis l'embargo sur les navires chargés de charbon à destination de la France, d'Italie et d'Irlande, soit en vue d'assurer la conservation du combustible pour les besoins domestiques, soit en vue de l'imminence d'une grève, le ministère de la Reconstitution industrielle a publié hier soir le démenti suivant :

Des télégrammes d'Angleterre annoncent que les autorités anglaises auraient donné des ordres pour empêcher l'exportation de charbon sur la France et l'Italie.

On déclare au ministère de la Reconstitution industrielle qu'il résulte des renseignements téléphoniques reçus de Londres aujourd'hui même, qu'aucun détournement de bateaux n'a eu lieu, contrairement aux indications des télégrammes dont il est parlé plus haut.

AUX CONSEILS DE GUERRE

La "Dame blonde" fait parler d'elle

LA JUSTICE MILITAIRE A EU HIER D'UN LILLOIS DE CURIEUX RENSEIGNEMENTS

En faisant parler « ceux qui virent la dame blonde », la Justice militaire parvient, petit à petit, à apporter de la lumière dans le mystère qui entoure la belle Allemande, qui, à Anvers, s'était chargée de diriger l'important service d'espionnage auquel se trouvèrent mêlés — on cherche à savoir exactement dans quelles circonstances — plusieurs Français.

Depuis quelque temps, ainsi que nous le disions hier, on savait au Parquet du 1er Conseil de guerre, qu'un habitant de Lille, lequel avait pu, en 1914, passer en France libre avec l'assentiment des autorités allemandes, avait vu la mystérieuse « dame blonde » lors de son passage à Anvers, et qu'il s'était entretenu avec elle dans l'antre des espions.

C'est pourquoi il avait été décidé de convoquer ce « témoin » et de l'inviter à dire ce qu'il savait de l'Espionne...

Ce « témoin », X... n'a pas attendu la convocation projetée, et il s'est présenté au cabinet du capitaine Constant pour donner des détails sur la fameuse « dame blonde » qu'il connut à Anvers. Il déclara, pour commencer, qu'il avait été l'objet d'une tentative d'embauchage dans le service d'espionnage allemand dirigé par la dame blonde, et donna, paraît-il, des détails très intéressants et inédits sur cette affaire mystérieuse, notamment sur la manière qu'employèrent les Allemands pour chercher à obtenir des renseignements de sa part, ainsi que son concours. Invité à donner ensuite des précisions sur son entrevue et ses rapports avec le S. C. E. Français à Folkestone, et sur le travail qu'il avait dû fournir à son arrivée à Paris, à la direction du Service des Recherches, à la tête duquel se trouvait M. Sébille, X... répéta ce qu'il avait déclaré en ce temps, et il s'étendit longuement sur l'Hôtel du boulevard du Roi, à Anvers, sur les officiers de l'entourage de la blonde allemande, sur la façon dont il fut reçu, et les instructions qu'il reçut des espions et qu'il n'exécuta pas.

L'intéressé ayant déclaré que lors de son départ pour la France, il avait dû laisser en gage aux mains des Boches, deux femmes de ses parentes, la Justice va s'occuper de savoir quel sort fut réservé à ces deux femmes laissées en garantie.

UN AUTRE « EMBOCHE » PARLE DE SES YEUX DE TIGRESSE

Le nommé Blanquart, inculpé dans cette affaire sensationnelle, a été interrogé hier également au 1er Conseil de guerre. Il avoua avoir été chargé par la « dame blonde » de donner des renseignements d'ordre militaire. D'après lui la « dame blonde » était entourée d'une pléiade d'officiers boches, et n'était autre qu'une nièce du général Von Heinrich. Elle était âgée, dit-il, d'une trentaine d'années. Très jolie, elle exerçait un fort ascendant sur toutes les personnes qui l'entouraient. « Quand je la vie, dit-il, elle me regarda avec des yeux de tigresse qui me fascinèrent ».

Blanquart parle avec la plus belle assurance, et semble être animé du plus profond optimisme en ce qui concerne l'issue de son affaire.

BLANCHE EN SORT BLANCHE

La nommée Combier, née Roye Blanche-Aline, domiciliée à Lille, 5, place Catinat, inculpée d'intelligences avec l'ennemi, vient de bénéficier d'une ordonnance de non-lieu.

ACQUITTE POUR DESERTION

Le soldat démobilisé Chauvot Georges, du 109e d'infanterie, 31 ans, inculpé de désertion à l'ennemi, a été acquitté.

UN VOLEUR CONDAMNE

Le soldat Leroy Désiré a été condamné par le 2me Conseil de guerre à un an de prison pour vol qualifié.

Un emboché belge est condamné à mort

IL AIDA LE BOCHE DESTRUCTEUR

Liège, 19 décembre. — La Cour d'assises a condamné une bande de destructeurs d'usines, poursuivis pour avoir aidé l'ennemi à détruire les fabriques et les propriétés pendant l'occupation allemande. Le principal accusé, Van Hults, a été condamné à mort, et les autres à des peines variant de 2 à 10 ans de prison.

La vie devient difficile aux mercantis

CE N'EST PAS TROP TOT !

Lyon, 19 décembre. — Le parquet de Lyon vient d'inculper treize laitiers lyonnais pour spéculation illicite sur le lait, ainsi que le président du syndicat des laitiers du département de l'Ain. L'enquête a établi que la hausse du prix du lait à un franc le litre était due aux suroffres faites par les laitiers ramassant chez les fermiers tout le lait disponible à n'importe quel prix.

Le parquet a inculpé également quatre spéculateurs sur les loyers. Ils louaient des appartements qu'ils meublaient sommairement, puis, par une annonce ainsi conçue : « Logement à céder avec mobilier pour cause de départ », vendaient le mobilier à des prix fantastiques, liant la vente du mobilier à la sous-location à un prix exagéré.

Théron et Félisati sont-ils responsables de leurs crimes

LEURS JUGES VEULENT S'EN ASSURER

Versailles, 19 décembre. — La Cour d'Assises de Seine-et-Oise, qui devait juger aujourd'hui les deux bandits de Lille : Théron et Félisati, auteurs de deux crimes commis à Amiens et Lezennes sur la personne d'une vieille rentière et du chauffeur d'auto Delabarre, vient de remettre l'affaire à une session ultérieure, après avoir désigné un médecin aliéniste en vue d'examiner l'état mental des deux accusés.

ÉCHOS

LE GUI AU PLAFOND

Cette vieille coutume anglaise de pendre du gui au plafond à la Noël date, peut-on dire, de la nuit des temps, puisqu'elle a une origine légendaire. Dans le folk-loge des peuples du Nord, le héros Balduc fut tué à l'aide d'une branche de gui par son rival Loki. En réparation de ce crime, le gui demeure dédié à Frigg, mère de Balduc, mais à condition qu'il ne touche pas la terre, royaume de Loki. D'où l'habitude de le vénérer pendu à quelque distance du sol.

LE PARADIS TERRESTRE

Du **Journal de l'Aisne**, sous ce titre : « Le Paradis terrestre :

« Un employé des Régions libérées, âgé de moins de vingt ans, se présente chez un architecte de nos amis pour y être employé. Naturellement, on lui demande ce qu'il veut gagner : « Pas moins que ce que j'ai actuellement aux Régions libérées, répond-il, c'est-à-dire onze cents francs par mois et bien chauffé car nous le sommes et, en ce moment, ça a sa valeur ». L'architecte, naturellement, a conseillé à ce brave garçon de ne pas changer, lui demandant cependant si, entre temps, il n'aurait pas un peu de liberté : « Pourquoi pas ? dit l'autre ; mais si, il me serait possible de disposer d'environ deux jours par semaine... »

Si notre confrère croit que c'est seulement à Laon que les choses se passent ainsi !...

Il pourrait ajouter que, pour qu'Adam ne s'ennuie pas trop dans ce « paradis terrestre », on a placé à côté de lui Eve..., avec une jolie petite machine à écrire ; elle ne sait pas toujours s'en servir, mais cela n'a aucune importance.

LA CHAMBRE VOTE l'affichage du Discours de M. Deschanel

La démission de Verniers est officielle

Paris, 19 décembre. — Un très grand nombre de députés ont tenu à être présents aujourd'hui pour l'installation du bureau définitif.

M. Paul Deschanel, suivi de MM. Barretti, Maurisson, Payen, Simon, Auriol, Barthélemy et Erlich traversent solennellement la salle des Pas-Perdus entre la haie habituelle des soldats, à 2 h. 30.

A 2 h. 45, M. Deschanel ouvre la séance. Le procès-verbal est adopté.

M. DESCHANEL prononce lentement, avec une éloquence émue, son discours d'installation.

Discours de M. Deschanel

Mes chers Collègues,

Je n'ai point de paroles pour vous dire ma gratitude. Par votre confiance, je puis proclamer avec vous, notre foi ardente dans les destinées de la Patrie victorieuse, et notre volonté d'affermir, en les améliorant, les institutions libres.

C'est pour votre président un bonheur indicible d'accueillir au foyer de la famille française, après notre vaillant doyen, M. Jules Siegfried, qui a trouvé dans sa noble conscience d'inoubliables accents les représentants de l'Alsace et de la Lorraine.

Nous vénérons en eux l'indomptable fidélité qui, pendant 44 ans, a maintenu au cœur de nos provinces captives le culte de la France et la revendication du droit. Et nous, pendant 44 ans, devant la détresse de nos frères, nous nous sommes demandés si nous descendrions au tombeau sans avoir pu lever la pierre de leur sépulcre et sans avoir rempli notre destin.

L'orgueil allemand et l'héroïsme français nous ont épargné cette suprême douleur.

Aujourd'hui, la France serre sur son cœur ses enfants les plus chers. Elle communie avec eux en la mémoire des protestataires de Bordeaux, en la gloire du dernier d'entre eux, qui a fermé, avec nos soldats, la grande blessure.

L'Alsace et la Lorraine rendant à la France, avec la sanction unanime de leur peuple, tout son génie, et maintenant, mes chers Collègues, une tâche magnifique et ardue s'ouvre à nous.

Il s'agit de refaire la France, d'achever la paix et d'organiser la victoire. Notre premier devoir est d'établir la situation diplomatique et la situation économique et financière.

C'est la politique extérieure qui domine tout : armée, finances, régime constitutionnel et régime social.

Dans tous les temps les Français, il faut le dire, n'ont pas prêté assez d'attention aux choses du dehors.

Que de fois, au cours de notre histoire, les luttes intérieures n'ont-elles pas obscurci à leurs yeux, les réalités qui nous pressaient.

Par la voix des vivants et par la voix des morts, fondons une politique extérieure, digne de nos sacrifices, ne cédant rien d'une part des garanties nécessaires à sa sécurité et à son indépendance, de ses intérêts, de ses droits, de ses traditions séculaires, en harmonie intime avec les peuples qui ont lutté pour la justice, et qui, parce qu'ils ont défendu la justice, ont droit à notre affection et à notre respect.

La stricte exécution du traité de Versailles, cette Société des Nations, qui en fait partie intégrante et qui est chargée d'en appliquer certaines clauses capitales, pourvue de moyens d'action efficace, telle est l'œuvre vitale que notre génération devra poursuivre sans une heure de faiblesse, tant qu'elle sera debout, pour le service de la Patrie.

A l'intérieur, il faut équilibrer nos budgets par des impôts équitablement répartis et par de justes combinaisons internationales, organiser la production et les échanges, assurer la reconstitution des régions libérées et les transports, relever la marine marchande, mettre en valeur notre domaine colonial, admirable création de la troisième République. Il dépendra de vous d'accomplir en ces quatre ans la réforme administrative, condition de réformes ultérieures.

Notre législation sociale est en retard sur plus d'un point.

La France veut le progrès, ordonné dans la loi, mais la loi est forte autant qu'elle est juste et elle n'est juste que si elle est fraternelle. Nous ne saurions concevoir la République sans l'amélioration constante de ceux qui portent le poids le plus lourd et d'abord de ceux qui n'ayant que leurs bras pour vivre, ont les familles les plus nombreuses, car nous devons lutter résolument contre la dépopulation, combattre les fléaux qui déciment la race encourager la natalité par tous les moyens, un dernier mot, sur nos méthodes de travail.

La Chambre a, plusieurs fois, et récemment encore, remanié son règlement. Elle examinera avec soin les propositions nouvelles. Ce n'est pas moi qui méconnaîtrai l'importance d'un bon règlement, mais l'essentiel ne dépend pas des textes écrits, et, par exemple, les groupes que vous allez former ne seront-ils que poussière et réduits en nombre ou liés entre eux par une action commune.

Constitueront-ils des partis puissants, fondés, non sur des étiquettes, mais sur des idées ; sur un programme précis ?

Et ces partis, une fois organisés, sauront-ils s'imposer cette discipline sans laquelle ils n'ont pas de liberté véritable, ordonner les débats, utiliser les compétences, éviter les lenteurs et les séances multipliées à l'excès. Tout cela ne dépend pas du règlement. Cela dépend de vous, de votre science politique, de votre volonté.

En tout cas, le vrai moyen de répondre aux espoirs de ce grand peuple, c'est de penser toujours à ceux qui pendant plus de quatre ans, ont lutté dans une union sainte, ont versé leur sang pour la France, et ceux qui portent des deuils si cruels, c'est d'essayer de garder dans nos âmes un peu de cette pureté qui a rempli l'âme de nos soldats et qui a sauvé le monde.

Votre président et les membres de votre bureau apporteront à cette tâche décisive tout ce qu'ils ont de dévouement et de cœur, car ils n'ont, comme vous qu'une raison de vivre : la puissance et la gloire de cette incomparable Patrie, qui jamais ne fut plus grande, plus digne d'être servie et comme disait Henri IV : « Avec une violente amour ».

Son discours terminé, M. Deschanel est l'objet des ovations de toute l'assemblée et particulièrement de l'extrême gauche.

On crie de tous côtés : Affichage ! Affichage !

L'affichage est adopté par acclamations.

M. DESCHANEL annonce le dépôt de la proposition de M. Rébeil, député de Seine-et-Oise.

La Chamrbe décide de nommer une commission de révision du règlement.

M. DESCHANEL. — Il n'y a pas d'opposition à cete proposition ?

De nombreux députés crient : Non ! non !

M. MARIN et le citoyen GROUSSIER combattent avec une grande vigueur la proposition Rébeil, qui est ajournée.

LES INTERPELLATIONS

M. DESCHANEL donne lecture des demandes d'interpellation de :

MM. Emmanuel BROUSSE et GIRARD, **sur la crise des transports,**

Ernest LAFONT, **sur le scandale des stocks américains,**

MM. GUERNIER et CACHIN, **sur la politique générale,**

BASLY et DEGUISE, **sur le manque de charbon dans les régions libérées,**

M. AJAM, **sur la politique économique,**

M. GERALD, **sur la politique du travail.**

M. NAIL, ministre de la Justice, demande à la Chambre de bien vouloir ajourner à mar-